



Anciens Combattants  
Canada

Veterans Affairs  
Canada

Anciens Combattants Canada

# Faits et chiffres

---

Édition de mars 2022

 **Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.**

This book is available in English.

## Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
<b>Sommaire des faits et des chiffres.....</b>	<b>5</b>
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	6
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	7
<b>CHAPITRE 1 : Données démographiques.....</b>	<b>8</b>
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	8
1.2 Nombre de vétérans par groupe d'âge et genre.....	8
1.3 Nombre de vétérans par statut d'Autochtone (Première Nation, Métis, Inuit) et groupe d'âge a été ajouté.....	9
1.4 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques).....	10
1.5 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge.....	10
1.6 Nombre de vétérans servis par le Ministère par bureau de secteur.....	11
<b>CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....</b>	<b>12</b>
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	12
2.2 Budget ministériel.....	13
<b>CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....</b>	<b>14</b>
3.1 Dépenses de programme – chiffres réels.....	14
3.2 Dépenses de programme – prévisions.....	15
<b>CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité .....</b>	<b>16</b>
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	16
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	16
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	16
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	17
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	17
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	17
4.7 Bénéficiaires de l'indemnité pour douleur et souffrance et de l'indemnité de décès .....	18
4.8 Dépenses liées à l'indemnité pour douleur et souffrance et à l'indemnité de décès.....	18
4.9 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	19
4.10 Affections les plus fréquentes.....	20
4.11 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	20
4.12 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	21
4.13 Bénéficiaires de l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et dépenses connexes.....	21
4.14 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	21
<b>CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....</b>	<b>22</b>
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	22
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	23
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	24
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	24
5.5 Bénéficiaires de l'indemnité de reconnaissance pour aidant et dépenses connexes.....	25
5.6 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses .....	26

	Page
<b>CHAPITRE 6 : Services de transition</b>	<b>27</b>
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour études et formation et dépenses connexes.....	27
6.2 Bénéficiaires admissibles au Programme de réadaptation et dépenses connexes.....	28
6.3 Demandes aux Services de transition de carrière et dépenses connexes.....	28
6.4 Dépenses restantes liées aux Services de soutien aux vétérans.....	28
<b>CHAPITRE 7 : Avantages financiers.....</b>	<b>29</b>
7.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses connexes.....	30
7.2 Bénéficiaires de la prestation de remplacement du revenu et dépenses connexes.....	30
7.3 Bénéficiaires du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille et dépenses connexes.....	31
7.4 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses connexes.....	31
7.5 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses connexes.....	32
7.6 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et dépenses connexes.....	32
7.7 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et dépenses connexes.....	33
7.8 Bénéficiaires du Programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
7.9 Dépenses liées au Programme d'allocation aux anciens combattants.....	33
<b>CHAPITRE 8 : Fonds d'urgence pour les vétérans.....</b>	<b>34</b>
8.1 Bénéficiaires du Fonds d'urgence pour les vétérans et dépenses connexes.....	34
<b>CHAPITRE 9 : Santé mentale.....</b>	<b>35</b>
9.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une invalidité psychiatrique.....	35
9.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe.....	35
9.3 Santé mentale – faits en bref.....	35
<b>CHAPITRE 10 : Vétérans de l'Afghanistan.....</b>	<b>36</b>
10.1 Militaires ayant participé à des déploiements en Afghanistan (uniques).....	36
10.2 Vétérans de l'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	36
10.3 Vétérans de l'Afghanistan par âge.....	36
10.4 Vétérans de l'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par catégorie d'invalidité.....	37
10.5 Vétérans de l'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles de santé mentale.....	37
10.6 Vétérans de l'Afghanistan – faits en bref.....	37
<b>CHAPITRE 11 : Prestation de services.....</b>	<b>38</b>
11.1 Clients en gestion de cas.....	38
11.2 Résultats de téléphonie – Réseau national des centres de contact (RNCC) et Medavie.....	38
11.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC.....	38
11.4 Utilisation de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	39
<b>CHAPITRE 12 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....</b>	<b>40</b>
12.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	40
<b>CHAPITRE 13 : Ressources humaines.....</b>	<b>41</b>
13.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	41

## Sommaire des faits et des chiffres

### Édition de mars 2022

#### Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévisions 2022-2023	% de variation prévus <sup>1</sup>
<b>Programmes traditionnels</b>					
Pensions d'invalidité	92 881	87 554	80 318	75 500	-6.0 %
Avantages médicaux <sup>2</sup>	78 220	74 730	76 969	82 000	6.5 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants	83 855	81 709	79 863	81 600	2.2 %
Allocations aux anciens combattants	1 391	1 174	1 014	880	-13.2 %
<b>Programmes en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans (LBV)</b>					
Indemnités d'invalidité <sup>3</sup>	2 457	161	81	60	-25.9 %
Indemnité pour douleur et souffrance	82 367	88 744	99 460	107 700	8.3 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	14 223	18 326	21 846	26 300	20.4 %
Réadaptation	14 199	14 377	13 363	13 540	1.3 %
Perte de revenus	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>
Prestation de remplacement du revenu	21 729	24 420	26 697	29 000	8.6 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	95	106	104	110	5.8 %
Prestation de retraite supplémentaire <sup>4,5</sup>	10 333	181	222	100	-55.0 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>	s. o. <sup>4</sup>
Indemnité pour blessure grave	11	18	14	22	57.1 %
Allocation de reconnaissance pour aidant	756	852	1 078	1 360	26.2 %
Allocation pour études et formation (AEF)	1 700	1 933	2 219	2 600	17.2 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille <sup>6</sup>	32	22	63	s. o. <sup>7</sup>	s. o. <sup>7</sup>
Fonds d'urgence pour les vétérans	865	620	585	s. o. <sup>8</sup>	s. o. <sup>8</sup>

**Nota :** Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance pour aidant; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 : Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Calcul de pourcentage de variation prévu : Le chiffre de 2021-2022 est soustrait du chiffre prévu pour 2022-2023, divisé par le chiffre de 2021-2022.

<sup>2</sup> Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA).

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, les indemnités d'invalidité ont été remplacées par l'indemnité pour douleur et souffrance. Les dossiers des clients ont été mis à jour en 2022 pour inclure un montant supplémentaire forfaitaire au titre de l'indemnité d'invalidité ainsi que des ajustements de taux de l'indemnité d'invalidité passés et les paiements périodiques en souffrance.

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour incidence sur la carrière/le supplément à l'AIC, les prestations de la sécurité de revenu de retraite et les prestations de retraite supplémentaires ont été regroupés dans la nouvelle prestation de remplacement du revenu.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin en raison de la mise en œuvre de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient une décision favorable relative à la diminution de la capacité de gain ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'à ce jour.

<sup>6</sup> Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2022 ou en fin de trimestre.

<sup>7</sup> Il n'est pas possible d'estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien (qui ont présenté une demande et obtiennent une subvention ou une contribution) peut varier considérablement.

<sup>8</sup> Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

## Sommaire des faits et des chiffres

### Édition de mars 2022

#### Sommaire des dépenses de programme

Programme (en millions de dollars)	2019-2020	2020-2021	2022-23	Prévisions 2022-2023 <sup>1</sup>	% de variation prévus <sup>2,3</sup>
<b>Programmes traditionnels</b>					
Pensions d'invalidité	1,227.6 \$	1,125.5 \$	1,065.1 \$	1,046.6 \$	-1.7 %
Autres services de santé achetés (incl. avantages médicaux)	630.2 \$	627.6 \$	699.8 \$	793.7 \$	13.4 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants	339.2 \$	339.1 \$	340.4 \$	347.5 \$	2.1 %
Allocations aux anciens combattants	4.6 \$	3.9 \$	3.3 \$	3.1 \$	-6.7 %
<b>Programmes en vertu de la Loi sur le bien-être des vétérans (LBV)</b>					
Indemnités d'invalidité <sup>4</sup>	115.6 \$	3.0 \$	1.7 \$	1.5 \$	-13.5 %
Indemnité pour douleur et souffrance	917.0 \$	1,085.5 \$	1,543.0 \$	1,506.2 \$	-2.4 %
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	119.1 \$	154.1 \$	180.3 \$	228.0 \$	26.4 %
Réadaptation	48.3 \$	55.2 \$	69.3 \$	81.3 \$	17.4 %
Services de soutien aux vétérans	12.1 \$	8.0 \$	8.1 \$	10.6 \$	30.7 %
Services de transition de carrière	1.8 \$	2.3 \$	2.4 \$	3.8 \$	58.3 %
Perte de revenus <sup>5,6</sup>	13.9 \$	7.0 \$	7.7 \$	6.5 \$	-15.9 %
Prestation de remplacement du revenu	777.5 \$	868.4 \$	962.9 \$	1,114.0 \$	15.7 %
Allocation pour incidence sur la carrière <sup>7</sup>	0.0 \$	0.1 \$	0.0 \$	s.o.	s.o.
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1.9 \$	2.1 \$	2.0 \$	2.3 \$	14.4 %
Prestation de retraite supplémentaire <sup>5,8</sup>	40.6 \$	0.9 \$	1.4 \$	0.5 \$	-60.7 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite <sup>5</sup>	0.1 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.1 \$	534.2 %
Indemnité pour blessure grave	0.8 \$	1.4 \$	1.1 \$	1.8 \$	66.3 %
Allocation de reconnaissance pour aidant	9.5 \$	10.6 \$	13.1 \$	17.3 \$	31.8 %
Allocation pour études et formation	20.6 \$	23.4 \$	25.8 \$	31.9 \$	23.7 %
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	4.8 \$	7.0 \$	8.0 \$	7.0 \$	-12.5 %
Fonds d'urgence pour les vétérans	1.5 \$	1.5 \$	1.3 \$	1.0 \$	-23.6 %

**Nota :** Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018 : Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance pour aidant; Fonds d'urgence pour les vétérans. Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 : Indemnité pour douleur et souffrance; Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance; Prestation de remplacement du revenu.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des

<sup>2</sup> Pourcentages de variation prévus : Le chiffre de 2021-2022 est soustrait du chiffre prévu pour 2022-2023, divisé par le chiffre de 2021-2022.

<sup>3</sup> La variation en pourcentage peut être influencée par des chiffres arrondis.

<sup>4</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'indemnité d'invalidité a été remplacée par l'indemnité pour douleur et souffrance.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la pension à vie (PV) est entrée en vigueur et l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) ainsi que le Programme de prestation de retraite supplémentaire et l'allocation pour perte de revenus sont devenus trois des six avantages financiers intégrés à la prestation de remplacement du revenu offerts dans le cadre du Programme de soutien du revenu.

<sup>6</sup> En raison des négociations salariales des FAC qui ont poussé à la hausse les salaires au moment de la libération des FAC de 2014 à 2018, des fonds supplémentaires ont été nécessaires en 2021-2022 pour tenir compte des ajustements aux paiements versés au titre de l'APR en 2018. Une entente subséquente signée en 2021 aura une incidence sur les clients recevant une APR qui ont été libérés entre 2018 et 2021, ce qui augmentera également les prévisions pour l'APR en 2023-2024.

<sup>7</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour incidence sur la carrière/le supplément à l'AIC, les prestations de la sécurité de revenu de retraite et les prestations de retraite supplémentaires ont été regroupés dans la nouvelle prestation mensuelle de remplacement du revenu.

<sup>8</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé dans la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

## Analyse des faits et chiffres d'ACC

Pour la première fois en 50 ans, une question sur le service militaire a été ajoutée au Recensement de 2021. Cette édition du recensement comprend des renseignements pertinents et opportuns sur les vétérans et les membres actifs de l'armée canadienne. Le recensement a dénombré moins de vétérans que le nombre estimé d'ACC. Comme il est documenté dans le rapport technique « Données sur les anciens combattants dans le Recensement de la population de 2021 », Statistique Canada a conclu que ces différences sont attribuables à l'utilisation de sources de données, de méthodes et de concepts statistiques différents. ACC continuera de travailler en étroite collaboration avec Statistique Canada et d'autres partenaires pour renforcer les données sur la population des vétérans à l'avenir.

Au 31 mars 2022, ACC servait 5 880 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 118 820 vétérans des FAC. De plus, ACC a fourni des prestations à 30 411 survivants du service en temps de guerre et à 16 630 survivants des FAC, et administre les prestations au nom de 20 564 membres ou anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Le budget d'ACC fluctue chaque année en raison de la nature axée sur la demande de ses programmes qui sont fondés sur les besoins et les droits des vétérans. Autrement dit, un vétéran qui a droit à une prestation reçoit cette prestation, que 10 vétérans se manifestent ou 10 000.

Dans l'ensemble, le nombre total de clients d'ACC (vétérans et survivants) a augmenté de 2,1 % en 2021-2022. Il est prévu que la croissance du nombre de vétérans et de survivants des FAC et de la GRC dépassera légèrement la diminution du nombre de vétérans et de survivants du service en temps de guerre, ce qui entraînera une croissance moyenne de 1,4 % de la clientèle totale d'ACC au cours des cinq prochaines années.

### Pension à vie

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Les dépenses réelles d'ACC pour 2020-2021 sont moins élevées que prévu étant donné que la demande à l'égard de certains programmes était moins élevée que prévu et en raison des répercussions de la pandémie.

### Les programmes de retraite

L'ancien Programme de services de transition de carrière a été abandonné en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 et remplacé par le nouveau Programme de services de transition de carrière (voir Nouveaux programmes à ACC à la page 27).

L'allocation pour relève d'un aidant naturel a été abandonnée en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 et remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant (voir Nouveaux programmes à ACC à la page 24).

### Automatisation des faits et chiffres d'ACC

Le livre Faits et chiffres d'ACC sera converti en tableau de bord automatisé en 2023. Il contiendra des données automatisées sur les clients qui seront mises à jour tous les mois. Il fournira également des statistiques sur les clients pour chacun des programmes, ainsi qu'une ventilation des données selon la région géographique, la province, l'âge, le type de service, le sexe, le type de client et le milieu rural/urbain. Enfin, il fournira des liens vers les éléments suivants :

[Outil d'estimation des temps d'attente](#)

[Plan ministériel](#)

[Budget principal des](#)

[Normes de service](#)

[Infobase du GC](#)

## Chapitre 1 : Données démographiques

Les chiffres du vétéran ci-dessous comprennent tous les vétérans qui sont des clients d'ACC, ainsi que ceux qui ne le sont pas.

Les chiffres sur les vétérans sont fondés sur le Recensement de la population de 2021 de Statistique Canada. Pour la première fois depuis 1971, une question a été ajoutée au questionnaire abrégé du recensement portant sur l'expérience militaire des Canadiens. L'objectif principal de la question du Recensement de 2021 était de combler une importante lacune dans les données afin d'éclairer les politiques et les programmes administrés par Anciens Combattants Canada (ACC) et d'autres organismes de soutien aux vétérans.

### Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province<sup>1</sup>

Les données actuelles sur les vétérans découlant du recensement de 2021 sont ventilées par province de résidence et d'autres caractéristiques individuelles, mais ne distinguent pas les vétérans selon leur service (Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée, Forces armées canadiennes). L'estimation du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre est produite par la Direction des statistiques, Finances, d'ACC. Anciens Combattants Canada collabore avec Statistique Canada pour mettre à jour l'estimation du nombre de vétérans ayant servi en temps de guerre. Le tableau 1.1 sera mis à jour en fonction de ces données aussitôt qu'elles seront connues.

Province	Vétérans (vétérans des FAC et ceux ayant servi en temps de guerre, au 11 mai 2021) <sup>1,2</sup>	Nombre estimé de vétérans ayant servi en temps de guerre (Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée, au 31 mars 2021) <sup>3</sup>
Terre-Neuve-et-Labrador	8 915	300
Île-du-Prince-Édouard	3 645	200
Nouvelle-Écosse	33 200	1 300
Nouveau-Brunswick	20 305	1 000
Québec	104 695	2 000
Ontario	149 020	11 000
Manitoba	14 725	1 100
Saskatchewan	11 435	800
Alberta	49 880	2 000
Colombie-Britannique	63 845	5 500
Territoires	1 570	0
Pays étrangers	-	300
<b>Total : Nombre estimatif de la population des vétérans canadiens</b>	<b>461 240</b>	<b>25 500</b>

Source : Vétérans des Forces armées canadiennes – Statistique Canada. Vétérans de guerre – Anciens Combattants Canada.

<sup>1</sup> Aux fins du Recensement de 2021, le service militaire canadien comprend le service au sein de la Force régulière ou de la Première réserve en tant qu'officier ou militaire du rang. Cela n'inclut pas le service avec les cadets, les instructeurs du Service d'administration et d'instruction des organisations de cadets (SAIOC) ou les Rangers canadiens.

<sup>2</sup> Les vétérans habitant au Canada comptés le jour du recensement (11 mai 2021).

<sup>3</sup> Le nombre estimé de vétérans de guerre est compris dans le nombre total estimé de vétérans canadiens dans le recensement de Statistique Canada qui s'élève à 461 240.

<sup>4</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

### Tableau 1.2 Nombre de vétérans par groupe d'âge et genre

Groupe d'âge (ans)	Total - Genre <sup>2</sup>	Hommes+ <sup>3</sup>	Femmes+ <sup>4</sup>
17 à 24	7 180	5 745	1 440
25 à 64	261 095	211 795	49 300
25 à 29	11 325	9 615	1 715
30 à 34	18 900	15 905	2 995
35 à 39	20 625	16 750	3 875
40 à 44	22 135	17 260	4 870
45 à 49	32 615	25 295	7 315
50 à 54	42 090	34 120	7 970
55 à 59	57 650	47 205	10 455
60 à 64	55 755	45 640	10 115
65 ans et plus	192 960	168 765	24 195
65 à 74	86 135	76 080	10 055
75 à 84	73 400	65 330	8 070
85 ans et plus	33 420	27 350	6 070
<b>Total - Âge<sup>5</sup></b>	<b>461 240</b>	<b>386 300</b>	<b>74 935</b>

Source : Statistique Canada

<sup>1</sup> L'« âge » s'entend de l'âge de la personne (ou du sujet) d'intérêt à son dernier anniversaire (ou relativement à une date de référence précise et bien définie).

<sup>2</sup> Le genre correspond à l'identité personnelle et sociale d'une personne comme homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement un homme ou une femme).

<sup>3</sup> Hommes+ - Cette catégorie comprend les hommes et les garçons, ainsi que certaines personnes non binaires.

<sup>4</sup> Femmes+ - Cette catégorie comprend les femmes et les filles, ainsi que certaines personnes non binaires.

<sup>5</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.



**Tableau 1.3 Nombre de vétérans par statut d'Autochtone (Première Nation, Métis, Inuit) et groupe d'âge a été ajouté**

Les tableaux de la population estimée de vétérans ci-dessous comprennent tous les vétérans qui sont des clients d'ACC, ainsi que ceux qui ne le sont pas.

Groupe d'âge (ans) <sup>1</sup>	Total	Réponses autochtones uniques				Réponses autochtones multiples <sup>2</sup>	Autres réponses autochtones <sup>3</sup>
		Total	Premières Nations (Indien de l'Amérique du Nord)	Métis	Inuk (Inuit)		
17 à 24	800	775	530	185	60	10	15
25 à 64	15 705	15 130	7 625	6 940	565	315	260
25 à 29	980	935	585	320	40	20	20
30 à 34	1 340	1 265	630	595	45	55	20
35 à 39	1 245	1 195	640	480	75	30	30
40 à 44	1 385	1 320	650	620	55	30	35
45 à 49	1 900	1 820	920	840	65	50	30
50 à 54	2 795	2 730	1 360	1 265	100	40	25
55 à 59	3 215	3 120	1 590	1 435	90	50	45
60 à 64	2 840	2 745	1 250	1 395	100	35	55
65 ans et plus	6 575	6 245	2 805	3 315	130	100	230
65 à 74	3 645	3 500	1 585	1 855	65	45	95
75 à 84	2 420	2 255	1 035	1 180	40	45	120
85 ans et plus	515	490	185	285	25	10	20
<b>Total - Âge<sup>4</sup></b>	<b>23 075</b>	<b>22 150</b>	<b>10 950</b>	<b>10 440</b>	<b>755</b>	<b>425</b>	<b>505</b>

Source : Statistique Canada

<sup>1</sup> L'« âge » s'entend de l'âge de la personne (ou du sujet) d'intérêt à son dernier anniversaire (ou relativement à une date de référence précise et bien définie).

<sup>2</sup> Cette catégorie comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres de deux ou des trois groupes suivants : Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuits.

<sup>3</sup> Réponses non comprises ailleurs - Cette catégorie comprend les personnes qui ne s'identifient pas à titre de membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits, mais qui déclarent être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités et/ou être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

<sup>4</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

## Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

**Tableau 1.4 Vétérans et survivants servis par le Ministère (uniques)**

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2022					Âge moyen (en date du 31 mars 2022)
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Service de guerre	20,273	15,644	12,375	8,026	5,880	96
Forces armées canadiennes (FAC)	97,231	101,049	106,744	112,252	118,820	60
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	13,169	13,136	14,081	16,640	19,135	58
Sous-total : Vétérans	130,673	129,829	133,200	136,918	143,835	61
Service de guerre	47,375	43,184	37,828	34,398	30,441	89
FAC	9,847	11,928	14,848	15,729	16,630	69
GRC	1,032	1,139	1,225	1,317	1,429	75
Sous-total : Survivants	58,254	56,251	53,901	51,444	48,500	82
<b>Total : Vétérans et survivants d'ACC</b>	<b>188,927</b>	<b>186,080</b>	<b>187,101</b>	<b>188,362</b>	<b>192,335</b>	<b>66</b>

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions <sup>1</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Service de guerre	4,400	3,200	2,300	1,600	1,100
FAC	125,800	132,600	134,300	135,900	137,500
GRC	21,500	23,800	24,700	25,500	26,200
Sous-total : Vétérans	151,600	159,600	161,200	163,000	164,700
Service de guerre	26,900	23,600	20,300	17,600	15,200
FAC	18,000	19,500	20,900	22,400	23,800
GRC	1,600	1,800	1,900	2,100	2,300
Sous-total : Survivants	46,500	44,800	43,200	42,100	41,300
<b>Total : Vétérans et survivants d'ACC<sup>2</sup></b>	<b>198,100</b>	<b>204,400</b>	<b>204,400</b>	<b>205,100</b>	<b>206,000</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>2</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

**Tableau 1.5 Nombre total de vétérans selon le sexe, le type de service et l'âge - mars 2022**

Vétérans selon le sexe	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% total
Hommes	4,802	104,345	15,908	125,055	87%
Femmes	1,040	14,009	3,220	18,269	13%
Inconnu	38	466	7	511	0%
<b>Total</b>	<b>5,880</b>	<b>118,820</b>	<b>19,135</b>	<b>143,835</b>	<b>100%</b>

Vétérans par âge	Total de vétérans – Hommes					Total de vétérans – Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1,987	113	2,100	1%	0	466	36	502	0%
30-39	0	11,551	1,460	13,011	9%	0	2,021	437	2,458	2%
40-49	0	13,429	2,774	16,203	11%	0	3,102	1,074	4,176	3%
50-59	0	23,091	3,094	26,185	18%	0	4,416	1,054	5,470	4%
60-69	0	19,909	3,816	23,725	16%	0	2,784	517	3,301	2%
70-79	0	16,728	3,340	20,068	14%	0	526	95	621	0%
80-89	323	14,991	1,174	16,488	11%	18	558	7	583	0%
90+	4,479	2,659	137	7,275	5%	1,022	136	0	1,158	1%
<b>Total</b>	<b>4,802</b>	<b>104,345</b>	<b>15,908</b>	<b>125,055</b>	<b>87%</b>	<b>1,040</b>	<b>14,009</b>	<b>3,220</b>	<b>18,269</b>	<b>13%</b>

Vétérans par âge	Total de vétérans - Inconnu				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Inconnu
29 et moins	0	4	0	4	0%
30-39	0	5	0	5	0%
40-49	0	9	0	9	0%
50-59	0	72	1	73	0%
60-69	0	106	1	107	0%
70-79	0	122	2	124	0%
80-89	2	127	3	132	0%
90+	36	21	0	57	0%
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>466</b>	<b>7</b>	<b>511</b>	<b>0%</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

**Tableau 1.6 Nombre de vétérans servis par bureau de secteur – mars 2022**

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts <sup>1</sup>
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	229	14,355	1,494	16,078	1,797
Sydney	41	1,573	159	1,773	185
<b>Nouvelle-Écosse<sup>2</sup></b>	<b>270</b>	<b>15,928</b>	<b>1,653</b>	<b>17,851</b>	<b>1,982</b>
Campbellton	43	975	136	1,154	78
Charlottetown	46	1,305	266	1,617	187
Corner Brook	16	670	132	818	149
Oromocto	46	4,706	313	5,065	893
Saint John	113	4,565	624	5,302	357
St. John's	66	2,000	473	2,539	310
<b>Terre-Neuve-et-Labrador, N.-B., Î.-P.-É.</b>	<b>330</b>	<b>14,221</b>	<b>1,944</b>	<b>16,495</b>	<b>1,974</b>
Montréal	346	6,057	597	7,000	798
St-Jean-sur-Richelieu	0	10	2	12	2
<b>Secteur de l'Ouest du Québec</b>	<b>346</b>	<b>6,067</b>	<b>599</b>	<b>7,012</b>	<b>800</b>
Québec	77	9,995	147	10,219	1,639
<b>Québec</b>	<b>77</b>	<b>9,995</b>	<b>147</b>	<b>10,219</b>	<b>1,639</b>
Gatineau	28	2,506	308	2,842	289
Ottawa	273	8,625	1,365	10,263	963
Pembroke	48	4,136	153	4,337	527
<b>Région de la capitale nationale</b>	<b>349</b>	<b>15,267</b>	<b>1,826</b>	<b>17,442</b>	<b>1,779</b>
Kingston	105	4,693	176	4,974	496
Peterborough	140	1,030	42	1,212	153
Thunder Bay	84	697	20	801	105
Toronto	709	2,089	139	2,937	225
Trenton	68	3,322	31	3,421	325
<b>Centre de l'Ontario</b>	<b>1,106</b>	<b>11,831</b>	<b>408</b>	<b>13,345</b>	<b>1,304</b>
Hamilton	253	1,860	119	2,232	200
London	152	1,421	116	1,689	228
North Bay	524	4,421	321	5,266	304
Mississauga	111	1,901	33	2,045	246
Windsor	170	1,583	87	1,840	133
<b>Sud-Ouest de l'Ontario</b>	<b>1,210</b>	<b>11,186</b>	<b>676</b>	<b>13,072</b>	<b>1,111</b>
Brandon	55	1,157	279	1,491	159
Calgary	255	4,429	1,587	6,271	475
Edmonton	189	8,450	1,884	10,523	1,002
Regina	79	803	667	1,549	70
Saskatoon	94	793	456	1,343	97
Winnipeg	182	2,557	619	3,358	336
<b>Prairies</b>	<b>854</b>	<b>18,189</b>	<b>5,492</b>	<b>24,535</b>	<b>2,139</b>
Kelowna	89	1,230	894	2,213	124
Penticton	178	1,766	1,100	3,044	182
Prince George	26	488	451	965	63
Surrey	311	1,938	1,771	4,020	177
Vancouver	246	1,463	773	2,482	233
Victoria	395	7,891	1,317	9,603	597
<b>Colombie-Britannique et le Nord</b>	<b>1,245</b>	<b>14,776</b>	<b>6,306</b>	<b>22,327</b>	<b>1,376</b>
<b>Les opérations de pays étrangers</b>	<b>93</b>	<b>1,339</b>	<b>68</b>	<b>1,500</b>	<b>123</b>
<b>Inconnu/manquant</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>5,880</b>	<b>118,820</b>	<b>19,135</b>	<b>143,835</b>	<b>14,230</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

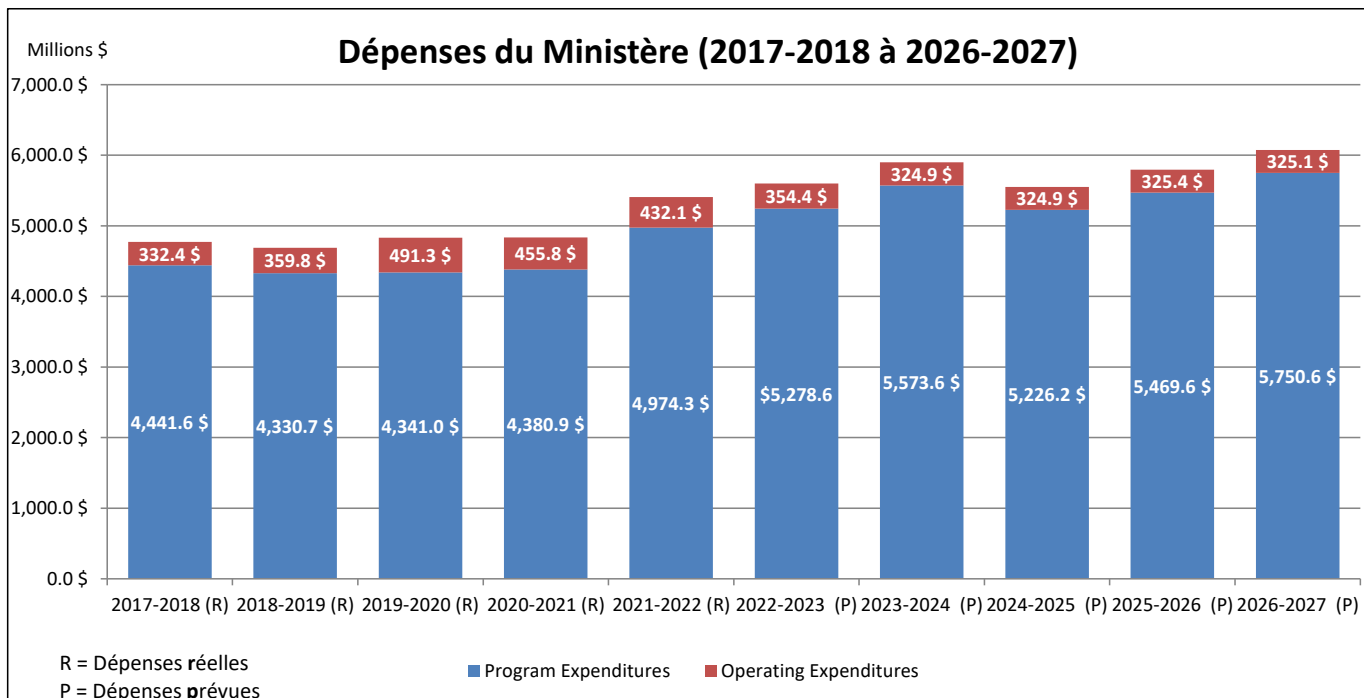
<sup>1</sup> Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévue, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs.

<sup>2</sup> La Nouvelle-Écosse comprend les Services en pays étrangers.

## Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

### Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Total pour les programmes <sup>1</sup>	4,441.6 \$	4,330.7 \$	4,341.0 \$	4,380.9 \$	4,974.3 \$
Total pour le fonctionnement <sup>2</sup>	332.4 \$	359.8 \$	491.3 \$	455.8 \$	432.1 \$
<b>Total : Dépenses réelles<sup>3</sup></b>	<b>4,774.0 \$</b>	<b>4,690.5 \$</b>	<b>4,832.3 \$</b>	<b>4,836.7 \$</b>	<b>5,406.4 \$</b>

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Total pour les programmes <sup>1</sup>	5,245.2 \$	5,573.6 \$	5,226.2 \$	5,469.6 \$	5,750.6 \$
Total pour le fonctionnement <sup>2,5</sup>	354.4 \$	324.9 \$	324.9 \$	325.4 \$	325.1 \$
<b>Total : Dépenses prévues</b>	<b>5,599.6 \$</b>	<b>5,898.5 \$</b>	<b>5,551.1 \$</b>	<b>5,795.0 \$</b>	<b>6,075.7 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

<sup>2</sup> Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, Hôpital Sainte-Anne, capsules sur la commémoration, stratégie de sensibilisation du budget de 2017, TOTH, Solkin et crédit législatif. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux vétérans en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province de Québec.

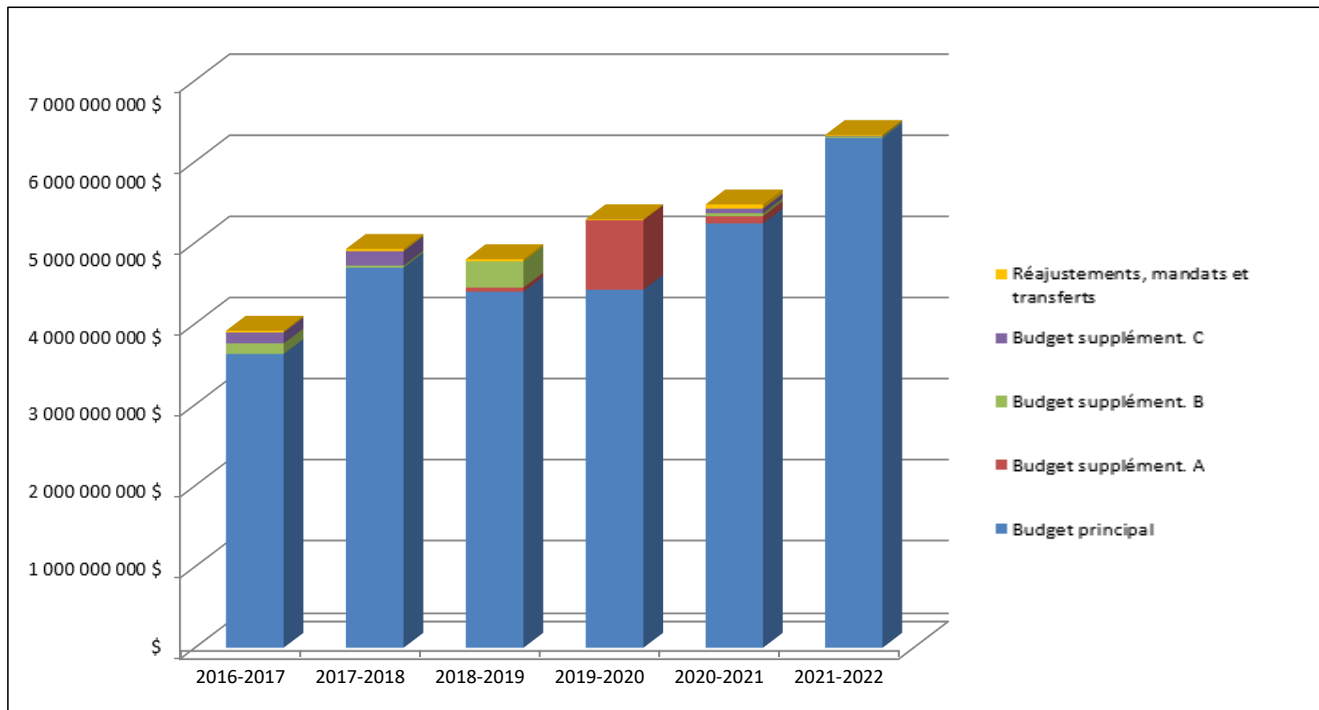
<sup>3</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>4</sup> Les dépenses prévues (de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2026-2027) sont fondées sur les prévisions établies en octobre 2022 par la Direction de la statistique, Direction générale des finances.

<sup>5</sup> Les dépenses prévues (de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2026-2027) pour les dépenses de fonctionnement sont fondées sur le plan ministériel 2022-2023.

## Tableau 2.2 Budget ministériel

Le budget d'Anciens Combattants Canada pour l'exercice 2021-2022 se chiffre à 6,33 milliards de dollars. Les paiements versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires de programme représentent plus de 90 % du budget du Ministère.



	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Budget principal	\$3,628,281,702	\$4,691,399,582	\$4,394,554,432	\$4,419,994,365	\$5,237,702,254	\$6,290,972,437
% d'augm. p.r. à l'exercice précé	1.4 %	29.3 %	-6.3 %	0.6 %	18.5 %	20.1 %
Budget supplément. A	-	-	\$51,618,013	\$857,597,414	\$87,725,159	-
Budget supplément. B	\$129,961,829	\$26,213,870	\$323,177,757	-	\$37,759,214	\$19,397,430
Budget supplément. C	\$134,848,828	\$177,172,873	-	-	\$56,268,000	6,809,007
Réajustements, mandats et transferts <sup>1</sup>	\$21,338,217	\$27,750,542	\$26,547,620	\$11,173,956	\$51,712,957	\$10,208,607
<b>Autorisations totales</b>	<b>\$3,914,430,576</b>	<b>\$4,922,536,867</b>	<b>\$4,795,897,822</b>	<b>\$5,288,765,735</b>	<b>\$5,471,167,584</b>	<b>\$6,327,387,481</b>
<b>% d'augm. p.r. à l'exercice pré</b>	<b>8.6 %</b>	<b>25.8 %</b>	<b>-2.6 %</b>	<b>10.3 %</b>	<b>3.4 %</b>	<b>15.6 %</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c'est-à-dire les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

## Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

**Tableau 3.1 Dépenses de programme (chiffres réels)**

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Pensions d'invalidité	1,261.2 \$	1,215.9 \$	1,227.0 \$	1,125.0 \$	1,064.6 \$
Indemnités d'invalidité <sup>1</sup>	1,621.4 \$	1,323.7 \$	115.6 \$	3.0 \$	1.7 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	-	-	917.0 \$	1,085.5 \$	1,543.0 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	-	-	119.1 \$	154.1 \$	180.3 \$
Autres services de santé achetés	583.3 \$	621.6 \$	630.2 \$	627.6 \$	699.8 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	344.6 \$	342.2 \$	339.2 \$	339.1 \$	340.4 \$
Perte de revenus	420.1 \$	527.7 \$	13.9 \$	7.0 \$	7.7 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) <sup>2</sup>	123.1 \$	189.0 \$	0.0 \$	0.1 \$	0.0 \$
Prestation de remplacement du revenu	-	-	777.5 \$	868.4 \$	962.9 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1.5 \$	1.5 \$	1.9 \$	2.1 \$	2.0 \$
Prestation de retraite supplémentaire <sup>3</sup>	0.3 \$	0.6 \$	40.6 \$	0.9 \$	1.4 \$
Allocations aux anciens combattants	6.1 \$	5.7 \$	4.6 \$	3.9 \$	3.3 \$
Réadaptation	33.8 \$	36.9 \$	48.3 \$	55.2 \$	69.3 \$
Services de soutien aux vétérans	8.1 \$	14.7 \$	12.1 \$	8.0 \$	8.1 \$
Services de transition de carrière	1.7 \$	1.6 \$	1.8 \$	2.3 \$	2.4 \$
Allocation pour études et formation	-	12.3 \$	20.6 \$	23.4 \$	25.8 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0.9 \$	1.6 \$	0.1 \$	0.0 \$	0.0 \$
Fonds d'urgence pour les vétérans	-	1.2 \$	1.5 \$	1.5 \$	1.3 \$
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	-	3.0 \$	4.8 \$	7.0 \$	8.0 \$
Indemnité pour blessure grave	1.2 \$	0.7 \$	0.8 \$	1.4 \$	1.1 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	-	6.6 \$	9.5 \$	10.6 \$	13.1 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial <sup>4</sup>	2.8 \$	0.3 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
<b>Sous-total : Dépenses de programme<sup>5</sup></b>	<b>4,410.2 \$</b>	<b>4,306.8 \$</b>	<b>4,285.9 \$</b>	<b>4,326.0 \$</b>	<b>4,936.1 \$</b>
Autres dépenses de programme <sup>6,7,8</sup>	31.4 \$	23.9 \$	55.1 \$	54.9 \$	38.2 \$
<b>Total : Dépenses réelles<sup>5</sup></b>	<b>4,441.6 \$</b>	<b>4,330.7 \$</b>	<b>4,341.0 \$</b>	<b>4,380.9 \$</b>	<b>4,974.3 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

<sup>2</sup> Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

<sup>4</sup> L'Allocation pour relève d'un aidant familial a été remplacée par l'allocation de reconnaissance pour aidant le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>5</sup> Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

<sup>6</sup> Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Programme de partenariat pour la commémoration, l'indemnisation en cas d'accident d'aviation et les prestations pour bravoure, etc.

<sup>7</sup> Dépenses 2019-2020 : Le gouvernement du Canada a consacré 30 millions de dollars en vue de reconnaître les vétérans métis de la Seconde Guerre mondiale pour les expériences qu'ils ont vécues avant et après la guerre et d'appuyer les initiatives commémoratives visant à sensibiliser le peuple métis et la population canadienne en général aux sacrifices et aux contributions des vétérans métis.

<sup>8</sup> Dépenses 2020-2021 : Le gouvernement du Canada a investi 20 millions de dollars dans des paiements législatifs pour appuyer les organismes de vétérans.

## Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme.../suite

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

**Tableau 3.2 Dépenses de programme (Prévisions)**

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions <sup>1</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Pensions d'invalidité <sup>2</sup>	1,046.6 \$	1,022.4 \$	1,003.1 \$	986.8 \$	974.1 \$
Indemnités d'invalidité <sup>3,4</sup>	1.5 \$	1.5 \$	1.4 \$	1.0 \$	0.7 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	1,506.2 \$	1,579.7 \$	1,018.4 \$	1,020.7 \$	1,059.3 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	228.0 \$	274.5 \$	306.3 \$	340.4 \$	376.9 \$
Autres services de santé achetés	793.7 \$	880.2 \$	950.5 \$	1,028.3 \$	1,093.5 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	347.5 \$	354.7 \$	358.8 \$	365.7 \$	375.4 \$
Perte de revenus	6.5 \$	5.0 \$	2.5 \$	2.5 \$	2.5 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) <sup>5</sup>	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
Prestation de remplacement du revenu	1,114.0 \$	1,245.2 \$	1,371.2 \$	1,498.8 \$	1,628.6 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	2.3 \$	2.4 \$	2.6 \$	2.8 \$	3.0 \$
Prestation de retraite supplémentaire <sup>6</sup>	0.5 \$	0.2 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
Allocations aux anciens combattants	3.1 \$	2.8 \$	2.5 \$	2.2 \$	2.0 \$
Réadaptation	81.3 \$	82.4 \$	84.6 \$	86.8 \$	89.1 \$
Services de soutien aux vétérans	10.6 \$	11.2 \$	9.9 \$	10.2 \$	10.6 \$
Services de transition de carrière	3.8 \$	2.6 \$	2.7 \$	2.7 \$	2.8 \$
Allocation pour études et formation	31.9 \$	33.2 \$	33.9 \$	34.3 \$	34.7 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$
Fonds d'urgence pour les vétérans <sup>7</sup>	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$
Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	7.0 \$	7.0 \$	3.0 \$	3.0 \$	3.0 \$
Indemnité pour blessure grave	1.8 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.8 \$
Allocation de reconnaissance pour aidant	17.3 \$	22.4 \$	29.0 \$	37.5 \$	48.4 \$
<b>Sous-total : Dépenses de programme<sup>8</sup></b>	<b>5,204.7 \$</b>	<b>5,530.1 \$</b>	<b>5,183.2 \$</b>	<b>5,426.6 \$</b>	<b>5,707.6 \$</b>
Autres dépenses de programme <sup>9</sup>	40.5 \$	43.5 \$	43.0 \$	43.0 \$	43.0 \$
<b>Total : Dépenses de programme prévues<sup>8</sup></b>	<b>5,245.2 \$</b>	<b>5,573.6 \$</b>	<b>5,226.2 \$</b>	<b>5,469.6 \$</b>	<b>5,750.6 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>2</sup> Les prévisions ne comprennent pas les paiements correctifs de la pension d'invalidité.

<sup>3</sup> Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

<sup>4</sup> L'indemnité pour douleur et souffrance a remplacé l'indemnité d'invalidité en tant que nouvel avantage mensuel non imposable le 1<sup>er</sup> avril 2019.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour incidence sur la carrière/le supplément à l'AIC, les prestations de la sécurité de revenu de retraite et les prestations de retraite supplémentaires ont été regroupés dans la nouvelle prestation mensuelle de remplacement du revenu.

<sup>6</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

<sup>7</sup> Les dépenses futures du FUV sont fixées au budget approuvé de 1 million de dollars par an, ce qui ne reflète pas les changements qu'on prévoit dans la demande.

<sup>8</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>9</sup> Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, le Programme de partenariat pour la commémoration, l'indemnisation en cas d'accident d'aviation et les prestations pour bravoure, etc.

## Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, les prestations d'invalidité ont été modifiées de sorte à inclure la pension d'invalidité, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

**Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité**

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	109,460	110,848	112,631	114,888	119,966
Survivants	49,776	46,386	43,428	39,419	36,360
<b>Sous-total : vétérans et survivants</b>	<b>159,236</b>	<b>157,234</b>	<b>156,059</b>	<b>154,307</b>	<b>156,326</b>
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	14,371	15,328	16,436	17,867	20,686
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>173,607</b>	<b>172,562</b>	<b>172,495</b>	<b>172,174</b>	<b>177,012</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

### Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1<sup>er</sup> avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

**Tableau 4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité**

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité <sup>1</sup>	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	60,087	56,168	52,177	49,365	46,408
Survivants	48,790	45,283	40,704	38,189	33,910
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>108,877</b>	<b>101,451</b>	<b>92,881</b>	<b>87,554</b>	<b>80,318</b>
Allocation pour soins	6,315	6,466	6,060	5,914	5,922
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1,507	1,517	1,422	1,357	1,331
Allocation vestimentaire	1,374	1,415	1,416	1,487	1,431

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité <sup>1</sup>	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans	44,300	42,500	40,700	39,100	37,700
Survivants	31,200	28,700	26,400	24,300	22,400
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>75,500</b>	<b>71,200</b>	<b>67,100</b>	<b>63,400</b>	<b>60,100</b>
Allocation pour soins	5,800	5,700	5,700	5,700	5,700
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1,500	1,600	1,600	1,600	1,600
Allocation vestimentaire	1,400	1,400	1,400	1,300	1,300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Exclut la GRC.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

**Tableau 4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité**

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Pensions de vétéran	689.9 \$	676.6 \$	647.6 \$	639.9 \$	606.8 \$
Pensions de survivant	488.3 \$	454.5 \$	432.7 \$	405.9 \$	370.9 \$
<b>Sous-total : pensions</b>	<b>1,178.2 \$</b>	<b>1,131.1 \$</b>	<b>1,080.4 \$</b>	<b>1,045.8 \$</b>	<b>977.7 \$</b>
Total : Allocations spéciales	83.7 \$	85.0 \$	84.1 \$	81.7 \$	86.3 \$
<b>Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)<sup>1,2,3</sup></b>	<b>1,261.9 \$</b>	<b>1,216.5 \$</b>	<b>1,227.6 \$</b>	<b>1,125.5 \$</b>	<b>1,065.1 \$</b>

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Pensions de vétéran	606.1 \$	602.8 \$	600.4 \$	599.9 \$	601.5 \$
Pensions de survivant	352.5 \$	332.9 \$	314.4 \$	296.8 \$	280.3 \$
<b>Sous-total : pensions</b>	<b>958.5 \$</b>	<b>935.7 \$</b>	<b>914.8 \$</b>	<b>896.6 \$</b>	<b>881.8 \$</b>
Total : Allocations spéciales	88.0 \$	86.6 \$	88.3 \$	90.2 \$	92.4 \$
<b>Total : pensions et allocations spéciales<sup>5</sup></b>	<b>1,046.6 \$</b>	<b>1,022.4 \$</b>	<b>1,003.1 \$</b>	<b>986.8 \$</b>	<b>974.1 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs. Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

<sup>2</sup> La ventilation des pensions d'invalidité et des attributions spéciales est fournie à la fin de l'exercice seulement.

<sup>3</sup> [Vous trouverez plus d'informations sur le paiement à ce lien Paiement correctif de la pension d'invalidité.](#)

<sup>4</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>5</sup> Exclut les décorations pour acte de bravoure et les accidents d'aviation.



## Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou le conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leur famille. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 374 169,60 \$. Une indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, soit des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

L'indemnité pour douleur et souffrance remplace l'indemnité d'invalidité (II) à titre de nouvelle prestation mensuelle non imposable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

**Tableau 4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité<sup>1,2</sup>**

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	67,575	73,844	-	-	-
Survivants	1,581	2,383	-	-	-
<b>Sous-total : Indemnités</b>	<b>69,156</b>	<b>76,227</b>	-	-	-
Indemnité de décès	538	602	-	-	-
<b>Total : Indemnités</b>	<b>69,694</b>	<b>76,829</b>	<b>2,457</b>	<b>161</b>	<b>81</b>

Indemnités d'invalidité	Prévisions <sup>3</sup>				
	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2026-2027
Indemnité d'invalidité	-	-	-	-	-
Indemnité de décès	-	-	-	-	-
<b>Total : Indemnités</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>30</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Nombre cumulatif de bénéficiaires de l'II encore en service en date du 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'II dans un exercice financier donné.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, les indemnités d'invalidité ont été remplacées par l'indemnité pour douleur et souffrance. Les dossiers des clients ont été mis à jour en 2022 pour inclure un montant supplémentaire forfaitaire au titre de l'indemnité d'invalidité ainsi que des ajustements de taux de l'indemnité d'invalidité passés et les paiements périodiques en

<sup>3</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

**Tableau 4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité**

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018 <sup>1</sup>	2018-2019 <sup>1</sup>	2019-2020 <sup>1</sup>	2020-2021 <sup>1</sup>	2021-2022 <sup>1</sup>
Indemnité d'invalidité	\$1,603.9	\$1,306.7	\$115.1	\$2.7	\$1.7
Indemnité de décès	\$17.5	\$16.9	\$0.6	\$0.3	\$0.0
<b>Total : Indemnités<sup>2</sup></b>	<b>\$1,621.4</b>	<b>\$1,323.7</b>	<b>\$115.6</b>	<b>\$3.0</b>	<b>\$1.7</b>

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions <sup>3</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indemnité d'invalidité	\$1.5	\$1.5	\$1.4	\$1.0	\$0.7
Indemnité de décès	-	-	-	-	-
<b>Total : Indemnités</b>	<b>\$1.5</b>	<b>\$1.5</b>	<b>\$1.4</b>	<b>\$1.0</b>	<b>\$0.7</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité. Les totaux pourraient

<sup>2</sup> La ventilation des pensions d'invalidité et des attributions spéciales est fournie à la fin de l'exercice seulement.

<sup>3</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité – bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

**Tableau 4.6 Indemnité d'invalidité et Pension d'invalidité – bénéficiaires à double admissibilité<sup>1</sup>**

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	18,202	19,164	19,811	19,642	21,473
Survivants	1,133	1,280	1,447	1,758	2,027
<b>Total : bénéficiaires<sup>2</sup></b>	<b>19,335</b>	<b>20,444</b>	<b>21,258</b>	<b>21,400</b>	<b>23,500</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2 et l'indemnité pour douleur et souffrance.

<sup>2</sup> Exclut la GRC.

## Indemnité pour douleur et souffrance

### Pension à vie

Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

**Tableau 4.7 Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès – Bénéficiaires**

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès - Bénéficiaires	Chiffres réels en date du 31 mars 2022		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	79,771	85,176	95,006
Survivants	2,009	2,819	3,649
<b>Sous-total</b>	<b>81,780</b>	<b>87,995</b>	<b>98,655</b>
Indemnité de décès	587	749	805
<b>Total des bénéficiaires<sup>1</sup></b>	<b>82,367</b>	<b>88,744</b>	<b>99,460</b>

Indemnité pour douleur et souffrance et Indemnité de décès - Bénéficiaires	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans	102,500	109,800	112,700	115,400	117,900
Survivants	4,300	4,900	5,600	6,300	7,000
<b>Sous-total</b>	<b>106,800</b>	<b>114,700</b>	<b>118,300</b>	<b>121,700</b>	<b>124,900</b>
Indemnité de décès	900	1,000	1,100	1,200	1,300
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>107,700</b>	<b>115,800</b>	<b>119,400</b>	<b>122,900</b>	<b>126,100</b>

**Tableau 4.8 Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès**

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Indemnité pour douleur et souffrance	904.5 \$	1,063.6 \$	1,519.8 \$
Indemnité de décès <sup>2</sup>	12.4 \$	21.9 \$	23.2 \$
<b>Total des dépenses<sup>1,3</sup></b>	<b>917.0 \$</b>	<b>1,085.5 \$</b>	<b>1,543.0 \$</b>

Dépenses liées à l'Indemnité pour douleur et souffrance et à l'Indemnité de décès (en millions de dollars)	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indemnité pour douleur et souffrance	1,479.4 \$	1,552.2 \$	1,004.5 \$	1,006.6 \$	1,045.0 \$
Indemnité de décès	26.8 \$	27.4 \$	13.9 \$	14.1 \$	14.3 \$
<b>Total des dépenses<sup>3</sup></b>	<b>1,506.2 \$</b>	<b>1,579.7 \$</b>	<b>1,018.4 \$</b>	<b>1,020.7 \$</b>	<b>1,059.3 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité pour douleur et souffrance ni aucune dépense liée à ce programme en 2018-2019, étant donné que l'IDS est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

<sup>2</sup> Les données relatives aux indemnités de décès sont déclarées à la fin de l'exercice.

<sup>3</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>4</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage versé) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2022.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des taux pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf>

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf>

**Tableau 4.9 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 mars 2022<sup>1</sup>**

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	2,080	4,239	2,897	9,216	3,829
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	334	698	679	1,711	184
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	453	723	786	1,962	244
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	542	744	865	2,151	273
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	697	817	1042	2,556	483
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	774	869	1197	2,840	401
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	921	910	1392	3,223	564
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	1,064	885	1,665	3,614	612
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1,333	1,009	1,848	4,190	854
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1,502	966	2,364	4,832	853
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	2,254	994	2,686	5,934	1,558
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1,905	1,105	2,763	5,773	914
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2,603	1,097	3,370	7,070	1,687
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2,342	1,161	3,627	7,130	1,875
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	2,892	1,218	4,373	8,483	2,893
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	3,146	1,184	4,673	9,003	3,511
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	3,817	1,098	6,196	11,111	4,073
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	3,782	959	7,362	12,103	3,223
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	5,213	669	11,315	17,197	3,870
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	4,690	154	8,694	13,538	4,231
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	1,753	16	3,645	5,414	74
Évaluations à zéro	168	0	0	168	1,587
Non disponible	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>44,265</b>	<b>21,515</b>	<b>73,439</b>	<b>139,219</b>	<b>37,793</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Inclut la GRC

### Tableau 4.10 Affections les plus fréquentes<sup>1</sup> (pour l'exercice 2021-2022)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection liée à leur service.

Rang	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes	Vétérans de la GRC	Vétérans de l'Afghanistan <sup>2</sup>
1	Acouphène	Acouphène	État de stress post-traumatique	État de stress post-traumatique
2	État de stress post-traumatique	État de stress post-traumatique	Acouphène	Acouphène
3	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie
4	Maladie discale lombaire	Troubles dépressifs, y compris la dysthymie et la dépression majeure	Maladie discale lombaire	Troubles dépressifs, y compris la dysthymie et la dépression majeure
5	Arthrose du genou	Maladie discale lombaire	Arthrose du genou	Troubles anxieux, y compris le trouble de panique
6	Troubles dépressifs, y compris la dysthymie et la dépression majeure	Arthrose du genou	Lombalgie mécanique chronique	Trouble d'adaptation
7	Arthrose de la hanche	Trouble d'adaptation	Arthrose de la hanche	Maladie discale lombaire
8	Trouble d'adaptation	Arthrose de la hanche	Fasciite plantaire	Trouble d'anxiété généralisée
9	Maladie discale cervicale	Maladie discale cervicale	Maladie discale cervicale	Maladie discale cervicale
10	Lombalgie mécanique chronique	Lombalgie mécanique chronique	Bruxisme	Lombalgie mécanique chronique

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

<sup>2</sup> Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

### Tableau 4.11 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2021-2022<sup>1</sup>)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2020-2021. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions favorables	% de décisions favorables	Nombre de décisions défavorables	% de décisions défavorables	
Acouphène	6,561	93%	468	7%	7,029
État de stress post-traumatique	5,636	96%	230	4%	5,866
Hypoacousie	3,369	82%	741	18%	4,110
Maladie discale lombaire	1,602	94%	108	6%	1,710
Arthrose du genou	1,474	93%	116	7%	1,590
Troubles dépressifs	1,451	98%	31	2%	1,482
Arthrose de la hanche	1,037	88%	142	12%	1,179
Trouble d'adaptation	999	97%	26	3%	1,025
Maladie discale cervicale	888	91%	85	9%	973
Arthrose du genou	862	95%	43	5%	905

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> En 2022, un changement de méthodologie supprime les réclamations demandes sans décision.

## Tableau 4.12 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l'égard des premières demandes. Veuillez noter qu'une demande peut comporter plusieurs affections.

Premières demandes	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Demandes</b>					
Décisions favorables (demandes approuvées)	17,648	18,729	20,593	20,773	34,192
Décisions défavorables (demandes rejetées)	3,516	4,131	4,739	3,607	3,641
<b>Total : Nombre de demandes – Décisions rendues<sup>1</sup></b>	<b>21,164</b>	<b>22,860</b>	<b>25,332</b>	<b>24,380</b>	<b>37,833</b>
Taux d'approbation en % (registres)	83%	82%	81%	85%	90%
<b>Affections</b>					
Affections favorables (demandes approuvées)	27,715	26,077	29,110	27,497	49,549
Affections défavorables (demandes rejetées)	7,967	8,463	9,161	6,986	6,376
<b>Total : Nombre d'affections – Décisions rendues</b>	<b>35,682</b>	<b>34,540</b>	<b>38,271</b>	<b>34,483</b>	<b>55,925</b>
Taux d'approbation en % (affections)	78%	75%	76%	80%	89%

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

## Tableau 4.13 Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme

L'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance est une prestation mensuelle non imposable visant à reconnaître et à indemniser les vétérans pour la perte non économique associée aux invalidités permanentes et graves liées au service qui entravent la vie après le service.

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance <sup>1</sup>	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (vétérans)	-	-	14,223	18,326	21,846
Dépenses (en millions de dollars)	-	-	119.1 \$	154.1 \$	180.3 \$

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Bénéficiaires (vétérans)	26,300	30,700	33,000	35,200	37,500
Dépenses (en millions de dollars)	228.0 \$	274.5 \$	306.3 \$	340.4 \$	376.9 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Il n'y a eu aucun bénéficiaire de l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que l'ISDS est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Indemnité pour blessure grave (IBG)

L'indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d'une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l'évènement traumatique.

## Tableau 4.14 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires <sup>1</sup>	16	9	11	18	14
Dépenses totales (en millions de dollars)	1.2 \$	0.7 \$	0.8 \$	1.4 \$	1.1 \$

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Nombre de bénéficiaires	22	20	20	20	20
Dépenses totales (en millions de dollars)	1.8 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Le nombre de bénéficiaires est basé sur la date où la demande a été remplie.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

### Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et à d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

**Tableau 5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux**

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants - service de guerre	23,330	18,548	14,565	10,790	8,165
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	55,422	60,141	63,655	63,940	68,804
<b>Total : Nombre de bénéficiaires</b>	<b>78,752</b>	<b>78,689</b>	<b>78,220</b>	<b>74,730</b>	<b>76,969</b>

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions <sup>1</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2025-2027
Anciens combattants - service de guerre	6,000	4,400	3,100	2,200	1,500
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	76,000	80,900	82,600	84,300	85,800
<b>Total : Nombre de bénéficiaires</b>	<b>82,000</b>	<b>85,300</b>	<b>85,700</b>	<b>86,500</b>	<b>87,300</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1.6 \$	1.7 \$	1.6 \$	1.4 \$	1.6 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1.1 \$	0.8 \$	0.7 \$	0.5 \$	0.4 \$
PDC 3 – Services audiolologiques	44.1 \$	45.7 \$	41.0 \$	37.9 \$	40.5 \$
PDC 4 – Services dentaires	10.1 \$	9.1 \$	9.9 \$	4.9 \$	6.1 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	10.7 \$	13.1 \$	12.5 \$	12.3 \$	13.7 \$
PDC 6 – Services médicaux	4.2 \$	5.2 \$	6.1 \$	7.2 \$	9.8 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4.5 \$	4.1 \$	3.9 \$	4.0 \$	4.3 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	6.9 \$	6.8 \$	6.4 \$	4.7 \$	6.6 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	1.8 \$	2.1 \$	2.4 \$	2.4 \$	2.9 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance <sup>1</sup>	66.3 \$	66.2 \$	66.1 \$	71.8 \$	79.1 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales	50.8 \$	74.6 \$	85.2 \$	119.0 \$	153.8 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	3.4 \$	3.6 \$	4.2 \$	4.3 \$	4.3 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	71.7 \$	86.7 \$	92.2 \$	91.3 \$	112.0 \$
PDC 13 – Équipement spécial	19.4 \$	19.3 \$	18.0 \$	13.6 \$	16.1 \$
PDC 14 – Soins de la vue	3.2 \$	2.6 \$	2.4 \$	1.6 \$	1.8 \$
<b>Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux<sup>2,3</sup></b>	<b>299.6 \$</b>	<b>340.9 \$</b>	<b>352.7 \$</b>	<b>375.2 \$</b>	<b>448.2 \$</b>
<b>Reste des ASSA</b>					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	192.3 \$	184.1 \$	173.4 \$	157.2 \$	143.7 \$
Déplacements des vétérans	19.6 \$	22.6 \$	24.8 \$	15.2 \$	19.5 \$
Autres ASSA <sup>4</sup>	71.7 \$	74.2 \$	79.3 \$	80.0 \$	88.5 \$
<b>Sous-total : Reste des ASSA<sup>2</sup></b>	<b>283.7 \$</b>	<b>280.9 \$</b>	<b>277.5 \$</b>	<b>252.4 \$</b>	<b>251.7 \$</b>
<b>Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA<sup>2</sup></b>	<b>583.3 \$</b>	<b>621.6 \$</b>	<b>630.2 \$</b>	<b>627.6 \$</b>	<b>699.8 \$</b>
Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions <sup>5</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1.7 \$	1.8 \$	1.8 \$	1.9 \$	1.9 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	0.5 \$	0.5 \$	0.4 \$	0.4 \$	0.4 \$
PDC 3 – Services audiolologiques	45.1 \$	48.5 \$	50.3 \$	52.3 \$	54.4 \$
PDC 4 – Services dentaires	6.1 \$	6.1 \$	6.0 \$	5.9 \$	5.9 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	15.8 \$	17.3 \$	18.3 \$	19.2 \$	20.1 \$
PDC 6 – Services médicaux	12.0 \$	14.7 \$	17.3 \$	20.2 \$	21.2 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4.5 \$	4.6 \$	4.6 \$	4.7 \$	4.8 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	8.5 \$	9.0 \$	9.2 \$	9.4 \$	9.7 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	3.2 \$	3.5 \$	3.7 \$	3.9 \$	4.0 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance <sup>1</sup>	91.7 \$	102.4 \$	110.5 \$	119.6 \$	124.5 \$
PDC 10 - Cannabis à des fins médicales (CFM)	191.0 \$	245.1 \$	288.2 \$	335.1 \$	385.9 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	4.9 \$	5.3 \$	5.6 \$	5.8 \$	6.1 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	128.3 \$	147.7 \$	162.8 \$	178.8 \$	187.3 \$
PDC 13 – Équipement spécial	17.6 \$	19.2 \$	20.5 \$	22.4 \$	22.8 \$
PDC 14 – Soins de la vue	1.7 \$	1.7 \$	1.7 \$	1.6 \$	1.6 \$
<b>Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux<sup>2,3</sup></b>	<b>527.2 \$</b>	<b>621.0 \$</b>	<b>693.9 \$</b>	<b>773.3 \$</b>	<b>842.2 \$</b>
<b>Reste des ASSA</b>					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	147.9 \$	145.1 \$	141.7 \$	139.0 \$	106.0 \$
Déplacements des vétérans	23.8 \$	24.9 \$	26.1 \$	27.3 \$	33.2 \$
Autres ASSA <sup>4</sup>	98.3 \$	99.1 \$	100.7 \$	100.2 \$	110.9 \$
Avantages pour la santé mentale (ASM) <sup>6</sup>	0.5 \$	1.1 \$	1.2 \$	1.2 \$	1.2 \$
<b>Sous-total : Reste des ASSA<sup>2</sup></b>	<b>266.5 \$</b>	<b>259.2 \$</b>	<b>256.7 \$</b>	<b>255.0 \$</b>	<b>251.3 \$</b>
<b>Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA<sup>2</sup></b>	<b>793.7 \$</b>	<b>880.2 \$</b>	<b>950.5 \$</b>	<b>1,028.3 \$</b>	<b>1,093.5 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les médicaments sur ordonnance n'incluent pas le coût du remboursement du cannabis à des fins médicales (CFM).

<sup>2</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>3</sup> Les dépenses des avantages médicaux comprennent un ajustement pour jumeler les dossiers financiers.

<sup>4</sup> Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, les cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services connexes, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

<sup>5</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>6</sup> Les Avantages pour la santé mentale sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2022.

## Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

**Tableau 5.3 Bénéficiaires du PAAC**

Bénéficiaires du PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Anciens combattants – Service de guerre	17,548	13,910	11,668	9,137	5,857
Vétérans des Forces armées canadiennes	35,807	38,822	42,022	44,399	47,344
Sous-total : Vétérans	53,355	52,732	53,690	53,536	53,201
Survivants	34,931	33,094	30,165	28,173	26,662
<b>Nombre total de bénéficiaires du PAAC<sup>1</sup></b>	<b>88,286</b>	<b>85,826</b>	<b>83,855</b>	<b>81,709</b>	<b>79,863</b>

Bénéficiaires du PAAC	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Anciens combattants - Service de guerre	4,300	3,100	2,200	1,600	1,100
Vétérans des Forces armées canadiennes	51,400	52,400	53,200	54,000	54,900
Sous-total : Vétérans	55,700	55,500	55,500	55,600	55,900
Survivants	25,900	23,700	21,800	20,000	18,400
<b>Nombre total de bénéficiaires du PAAC<sup>1</sup></b>	<b>81,600</b>	<b>79,200</b>	<b>77,200</b>	<b>75,600</b>	<b>74,400</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

**Tableau 5.4 Dépenses liées au PAAC**

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Soins ambulatoires	0.3 \$	0.3 \$	0.3 \$	0.1 \$	0.1 \$
Services de santé et de soutien	1.1 \$	1.6 \$	2.1 \$	1.4 \$	1.9 \$
Accès à des services d'alimentation	5.2 \$	4.8 \$	4.5 \$	4.6 \$	4.3 \$
Services de soins personnels	25.6 \$	27.4 \$	26.9 \$	29.1 \$	30.5 \$
Transport à des fins sociales	0.5 \$	0.4 \$	0.3 \$	0.2 \$	0.1 \$
Adaptation du domicile	1.7 \$	2.3 \$	2.8 \$	2.8 \$	3.1 \$
Soins intermédiaires	44.6 \$	38.4 \$	34.6 \$	33.7 \$	27.6 \$
<b>Sous-total : contributions<sup>1</sup></b>	<b>79.1 \$</b>	<b>75.3 \$</b>	<b>71.5 \$</b>	<b>71.9 \$</b>	<b>67.6 \$</b>
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain	265.5 \$	266.9 \$	267.6 \$	267.1 \$	270.7 \$
<b>Total : Dépenses liées au PAAC<sup>1</sup></b>	<b>344.6 \$</b>	<b>342.2 \$</b>	<b>339.2 \$</b>	<b>339.1 \$</b>	<b>340.4 \$</b>

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Soins ambulatoires	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$
Services de santé et de soutien	1.9 \$	1.9 \$	1.9 \$	2.0 \$	2.0 \$
Accès à des services d'alimentation	4.1 \$	4.0 \$	3.8 \$	3.8 \$	3.8 \$
Services de soins personnels	30.4 \$	35.2 \$	37.0 \$	39.6 \$	43.1 \$
Transport à des fins sociales <sup>3</sup>	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.0 \$
Adaptation du domicile	3.4 \$	3.5 \$	3.7 \$	3.8 \$	3.9 \$
Soins intermédiaires	28.6 \$	28.5 \$	27.8 \$	27.9 \$	28.6 \$
<b>Sous-total : contributions<sup>1</sup></b>	<b>68.5 \$</b>	<b>73.2 \$</b>	<b>74.3 \$</b>	<b>77.2 \$</b>	<b>81.6 \$</b>
Services d'entretien ménager (subventions)	199.8 \$	200.0 \$	200.8 \$	202.4 \$	204.9 \$
Services d'entretien du terrain (subventions)	79.2 \$	81.4 \$	83.7 \$	86.2 \$	88.9 \$
<b>Sous-total : subventions</b>	<b>279.0 \$</b>	<b>281.5 \$</b>	<b>284.5 \$</b>	<b>288.5 \$</b>	<b>293.8 \$</b>
<b>Total : Dépenses liées au PAAC<sup>1</sup></b>	<b>347.5 \$</b>	<b>354.7 \$</b>	<b>358.8 \$</b>	<b>365.7 \$</b>	<b>375.4 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>3</sup> Les totaux inférieurs à 45 000 \$ sont arrondis à 0 \$.



## Allocation de reconnaissance pour aidant

L'Allocation de reconnaissance pour aidant reconnaît formellement la contribution des aidants naturels à la santé et au bien-être des vétérans gravement blessés qui ont besoin de soins et de supervision continus en raison de leurs problèmes de santé physique et/ou mentale liés au service. Cette allocation est versée directement aux aidants naturels des vétérans.

**Tableau 5.5 Allocation de reconnaissance pour aidant : Bénéficiaires et dépenses<sup>1</sup>**

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires <sup>2,3</sup>	-	661	756	852	1,078
Dépenses totales (en millions de \$)	-	6.6 \$	9.5 \$	10.6 \$	13.1 \$

Allocation de reconnaissance pour aidant Bénéficiaires et dépenses	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Bénéficiaires	1,360	1,730	2,180	2,760	3,500
Dépenses totales (en millions de \$)	17.3 \$	22.4 \$	29.0 \$	37.5 \$	48.4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> L'allocation de reconnaissance pour aidant remplace l'allocation pour relève d'un aidant familial depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>2</sup> Bénéficiaires désignent les personnes qui ont reçu un paiement dans l'année de référence.

<sup>3</sup> Il n'y a pas de bénéficiaires de l'ARA pour 2017-2018 comme l'allocation de reconnaissance pour aidant est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>4</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou du PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affectation pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

**Tableau 5.6 – Soins de longue durée (SLD) – Bénéficiaires et dépenses**

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	1,810	1,525	1,285	946	731
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	1,288	1,027	928	718	513
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du PAAC)	2,012	1,969	1,776	1,470	1,398
<b>Total : Vétérans occupant un lit de SLD</b>	<b>5,110</b>	<b>4,521</b>	<b>3,989</b>	<b>3,134</b>	<b>2,642</b>
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	175.6 \$	169.0 \$	160.4 \$	147.0 \$	135.8 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	16.8 \$	15.1 \$	13.0 \$	10.2 \$	7.9 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du PAAC)	44.6 \$	38.4 \$	34.6 \$	33.7 \$	27.9 \$
<b>Sous-total : Financement des établissements de SLD</b>	<b>237.0 \$</b>	<b>222.5 \$</b>	<b>208.0 \$</b>	<b>190.9 \$</b>	<b>171.6 \$</b>
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne (HSA) <sup>1</sup>	4.9 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
<b>Total : Financement des établissements de SLD</b>	<b>241.9 \$</b>	<b>222.5 \$</b>	<b>208.0 \$</b>	<b>190.9 \$</b>	<b>171.6 \$</b>

Types d'établissements	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	560	430	320	240	180
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	420	330	270	220	180
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du PAAC)	1,300	1,200	1,200	1,100	1,100
<b>Total : Vétérans prévus un lit de SLD</b>	<b>2,280</b>	<b>1,960</b>	<b>1,790</b>	<b>1,560</b>	<b>1,460</b>
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	131.0 \$	121.1 \$	114.4 \$	108.4 \$	102.9 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du programme SLD)	6.8 \$	5.6 \$	4.5 \$	3.7 \$	3.1 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'intermédiaire du PAAC)	28.6 \$	28.5 \$	27.8 \$	27.9 \$	28.6 \$
<b>Total : Financement prévu des établissements de SLD<sup>3</sup></b>	<b>166.3 \$</b>	<b>155.2 \$</b>	<b>146.8 \$</b>	<b>140.0 \$</b>	<b>134.6 \$</b>

**Nota :** Les lits réservés sont financés par l'intermédiaire des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'intermédiaire des ASSA et du PAAC.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les montants qui ont été payés à l'HSA font partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>3</sup> Les totaux peuvent ne pas s'additionner correctement en raison de l'arrondissement des chiffres.

## Services de transition

Les Services de transition comprennent le financement permettant aux participants admissibles d'accéder aux services de réadaptation médicale, psychologique et professionnelle ou de réorientation professionnelle nécessaires pour réduire ou éliminer les obstacles à la réintégration dans la vie civile découlant de problèmes de santé admissibles. L'objectif de rétablir l'employabilité est propre aux survivants, aux époux et aux conjoints de fait. Les Services de transition comprennent également l'allocation pour études et de formation et les services réorientation professionnelle qui fournissent un financement aux participants admissibles pour poursuivre des études et une formation qui les aideront à réussir leur transition de la vie militaire à la vie après le service, les aideront à atteindre leurs objectifs d'étude et d'emploi après leur libération et mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la main-d'œuvre civile. Les Services de transition comprennent également un financement pour les vétérans libérés pour des raisons médicales et leur famille dans les centres de ressources pour les familles des militaires partout au pays.

## Allocation pour études et formation (AEF)

L'Allocation pour études et formation pour les vétérans offre des fonds à des participants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et une formation pour les appuyer vers une transition réussie de la vie militaire à la vie après le service militaire, les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi après leur libération et mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la population active civile.

**Tableau 6.1 Allocation pour études et formation (AEF) : Bénéficiaires<sup>1</sup> et dépenses liées au programme**

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	-	1,072	1,700	1,933	2,219
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	12.3 \$	20.6 \$	23.4 \$	25.8 \$

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans	2,600	2,600	2,600	2,600	2,600
Dépenses totales (en millions de dollars)	31.9 \$	33.2 \$	33.9 \$	34.3 \$	34.7 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> On entend par bénéficiaires les vétérans qui ont reçu un paiement au cours de l'exercice financier.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Services de réadaptation et Services de soutien aux vétérans (SSV)

Le Programme de réadaptation offre un accès fondé sur les besoins à des services de réadaptation et d'assistance médicale, psychosociale et professionnelle aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour des raisons médicales ou qui ont des besoins de réadaptation principalement liés au service, afin de les aider, eux et leur famille, à se rétablir dans leur vie après le service. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles à recevoir des services de réorientation professionnelle et de réadaptation.

**Tableau 6.2 Programme de réadaptation : Bénéficiaires<sup>1</sup> admissibles et dépenses liées au Programme**

Bénéficiaires du Programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	13,058	13,570	13,987	14,208	13,226
Survivants/conjoints	175	179	212	169	137
<b>Total : Nombre de vétérans et de survivants</b>	<b>13,233</b>	<b>13,749</b>	<b>14,199</b>	<b>14,377</b>	<b>13,363</b>
Dépenses liées à la réadaptation médicale et psycho-sociale	13.7 \$	15.2 \$	22.7 \$	23.9 \$	25.6 \$
Dépenses liées au Programme de réadaptation	20.2 \$	21.7 \$	25.6 \$	31.3 \$	43.7 \$
<b>Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars)<sup>2,4</sup></b>	<b>33.8 \$</b>	<b>36.9 \$</b>	<b>48.3 \$</b>	<b>55.2 \$</b>	<b>69.3 \$</b>

Bénéficiaires du Programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans	13,400	13,300	13,400	13,400	13,500
Survivants/conjoints	140	130	120	110	110
<b>Total : Nombre de vétérans et de survivants</b>	<b>13,540</b>	<b>13,470</b>	<b>13,490</b>	<b>13,520</b>	<b>13,590</b>
Dépenses liées à la réadaptation médicale et psycho-sociale	28.8 \$	31.7 \$	32.5 \$	33.3 \$	34.2 \$
Dépenses liées à la réorientation professionnelle	52.5 \$	50.7 \$	52.1 \$	53.4 \$	54.9 \$
<b>Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars)</b>	<b>81.3 \$</b>	<b>82.4 \$</b>	<b>84.6 \$</b>	<b>86.8 \$</b>	<b>89.1 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service des militaires admissibles, des militaires qui sont libérés, des vétérans, des époux ou conjoints de fait survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Les services sont fournis aux clients directement par l'entremise d'un fournisseur national de services.

**Tableau 6.3 Services de transition de carrière (STC) : demandes approuvées et dépenses**

Demandes de STC approuvées et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Demandes de STC approuvées <sup>1,2</sup>	-	1 559	1 236	1 018	1 193
Dépenses totales (en millions de dollars) <sup>3</sup>	1.7 \$	1.6 \$	1.8 \$	2.3 \$	2.4 \$
Dépenses liées aux STC	Prévisions <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Dépenses totales (en millions de dollars) <sup>3</sup>	3.8 \$	2.6 \$	2.7 \$	2.7 \$	2.8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Ce chiffre représente les clients qui ont reçu une décision favorable en matière d'admissibilité. Il se peut toutefois qu'ils n'aient pas de plan actif auprès du fournisseur de services national. Il n'existe pas encore de données complètes pour ce programme, car ce dernier a nécessité le lancement d'un nouveau système de gestion de cas et parce que les ensembles de données et de rapports sont toujours en cours d'élaboration.

<sup>2</sup> La méthode de prestation des Services de transition de carrière a été modifiée le 1<sup>er</sup> avril 2018. Les données historiques ne sont pas actuellement disponibles pour les chiffres liés aux demandes de 2017-2018.

<sup>3</sup> Certains bénéficiaires de STC (subventions) en 2018-2019 ont été remboursés pour des services rendus avant le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>4</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Tableau 6.4 Autres dépenses liées aux Services de soutien aux vétérans (SST)

Bénéficiaires des Services de soutien aux vétérans (SSV) et dépenses connexes	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Dépenses liées aux SSV	6.4 \$	10.9 \$	7.8 \$	4.5 \$	5.0 \$
Dépenses liées aux Centres de ressources pour les familles des militaires	1.8 \$	3.8 \$	4.3 \$	3.5 \$	3.1 \$
<b>Dépenses totales (en millions de dollars)</b>	<b>8.1 \$</b>	<b>14.7 \$</b>	<b>12.1 \$</b>	<b>8.0 \$</b>	<b>8.1 \$</b>
Bénéficiaires des Services de soutien aux vétérans (SSV) et dépenses connexes	Prévisions <sup>3</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Dépenses liées aux SSV	5.6 \$	6.3 \$	5.0 \$	5.3 \$	5.7 \$
Dépenses liées aux Centres de ressources pour les familles des militaires	4.9 \$	4.9 \$	4.9 \$	4.9 \$	4.9 \$
<b>Dépenses totales (en millions de dollars)</b>	<b>10.6 \$</b>	<b>11.2 \$</b>	<b>9.9 \$</b>	<b>10.2 \$</b>	<b>10.6 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

## Chapitre 7 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjointes ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

### Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but de s'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu mensuelle garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un vétéran participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui serait versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour perte de revenus est l'un des six avantages financiers remplacés par la prestation de remplacement du revenu.

**Tableau 7.1 Bénéficiaires<sup>1</sup> de l'allocation pour perte de revenus et dépenses connexes**

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2019-2020	2021-2022
Allocation temporaire	9 193	7 729	-	-	-
Allocation prolongée	5 677	9 805	-	-	-
<b>Total : Bénéficiaires (vétérans et survivants)</b>	<b>14 870</b>	<b>17 534</b>	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	420.1 \$	527.7 \$	13.9 \$	7.0 \$	7.7 \$

Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation	Prévisions <sup>2,3,4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Allocation temporaire	-	-	-	-	-
Allocation prolongée	-	-	-	-	-
<b>Total : Bénéficiaires (vétérans et survivants)<sup>5</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépenses (en millions de dollars)	6.5 \$	5.0 \$	2.5 \$	2.5 \$	2.5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>3</sup> Les dépenses sont prévues pour tenir compte des nouveaux calculs, des rajustements ou des demandes de révision pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1er avril 2019.

<sup>4</sup> En raison des négociations salariales des FAC qui ont poussé à la hausse les salaires au moment de la libération des FAC de 2014 à 2018, des fonds supplémentaires ont été nécessaires en 2021-2022 pour tenir compte des ajustements aux paiements versés au titre de l'APR en 2018. Une entente subséquente signée en 2021 aura une incidence sur les clients recevant une APR qui ont été libérés entre 2018 et 2021, ce qui augmentera également les prévisions pour l'APR en 2023-2024.

<sup>5</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

## Prestation de remplacement du revenu (PRR)

La Pension à vie (PV) a été introduite le 1<sup>er</sup> avril 2019. La PV comprend trois nouveaux avantages : l'indemnité pour douleur et souffrance, l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et la prestation de remplacement du revenu.

La prestation de remplacement du revenu (PRR) est une prestation financière imposable mensuelle qui indemnise les vétérans pour les répercussions économiques que les problèmes de santé découlant principalement du service ont sur leur capacité à gagner un revenu. Il offre un soutien financier pendant que le bénéficiaire participe aux services de réadaptation. La prestation est offerte aux survivants et aux orphelins qui y ont droit.

**Tableau 7.2 Prestation de remplacement du revenu : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au programme**

Prestation de remplacement du revenu <sup>1</sup>	Chiffres réels en date du 31 mars 2022		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Bénéficiaires &lt; 65 ans</b>			
Vétérans	20 247	22 551	24 437
Survivants/Orphelins	578	659	666
<b>Bénéficiaires &gt; 65 ans</b>			
Vétérans	623	970	1 343
Survivants	21	20	41
<b>Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)<sup>2</sup></b>			
Montant protégé du SAIC	260	220	210
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>21 729</b>	<b>24 420</b>	<b>26 697</b>
Dépenses (en millions de dollars)	777.5 \$	868.4 \$	962.9 \$

Prestation de remplacement du revenu	Prévisions <sup>3</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
<b>Bénéficiaires &lt; 65 ans</b>					
Vétérans	26 100	27 700	29 300	30 900	32 400
Survivants/Orphelins	810	870	1 040	1 220	1 290
<b>Bénéficiaires &gt; 65 ans</b>					
Vétérans	1 800	2 300	2 900	3 400	4 100
Survivants	50	60	70	80	100
<b>Montant protégé du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière (SAIC)<sup>2</sup></b>					
Montant protégé du SAIC	210	200	200	200	190
<b>Total des bénéficiaires</b>	<b>29 000</b>	<b>31 200</b>	<b>33 500</b>	<b>35 800</b>	<b>38 200</b>
Dépenses (en millions de dollars)	1,114.0 \$	1,245.2 \$	1,371.2 \$	1,498.8 \$	1,628.6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Il n'y a eu aucun bénéficiaire de la prestation de remplacement du revenu en 2017-2018 et en 2018-2019, étant donné que la PRR est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

<sup>2</sup> Comprend les clients bénéficiant du SAIC qui sont passés à la PPR et qui soit ne recevaient pas l'APR/ASRR, soit avaient des déductions d'autres sources de revenus qui font en sorte que la partie restante de la PRR est à 0 \$.

<sup>3</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille

Le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille donne des fonds aux organismes qui effectuent des recherches et élaborent ou mettent en œuvre des programmes novateurs qui améliorent la qualité de vie de nos vétérans et de leur famille.

**Table 7.3 Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille : Bénéficiaires<sup>1</sup> et dépenses**

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (les organismes) <sup>2</sup>	-	21	32	22	63
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	3.0 \$	4.8 \$	7.0 \$	8.0 \$

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille Dépenses	Prévisions <sup>3</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Dépenses totales (en millions de dollars)	7.0 \$	7.0 \$	3.0 \$	3.0 \$	3.0 \$

Source : Politiques stratégiques et Commémoration

<sup>1</sup> Les bénéficiaires désignent les organismes dont le financement a été approuvé au cours de l'exercice financier.

<sup>2</sup> Il n'y a pas de bénéficiaires pour 2017-2018 comme le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>3</sup> On ne peut pas estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui ont présenté une demande à la suite de laquelle ils bénéficieront de financement ou d'une contribution peut grandement varier.

## Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour incidence sur la carrière a été remplacée par l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

L'autre partie de l'allocation pour incidence sur la carrière qui reconnaît et indemnise les vétérans pour les obstacles qui les empêchent de faire la transition à la vie après le service en raison d'une déficience permanente et grave liée au service deviendra la nouvelle indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Il y aura trois niveaux qui se traduiront par le versement de paiements à vie non imposable aux vétérans. Cette mesure s'inscrit au titre de Prestations d'invalidité.

**Tableau 7.4 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses connexes**

Bénéficiaires de l'AIC et dépenses liées à l'allocation	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires de l'AIC	7 801	12 805	-	-	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	4 372	6 956	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	123.1 \$	189.0 \$	0.0 \$	0.1 \$	0.0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

## Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des FAC. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un vétéran est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants d'un vétéran dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) ont été regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

**Tableau 7.5 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses connexes<sup>1</sup>**

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires (vétérans)	79	151	10 333	181	222
Dépenses (en milliers de dollars)	312.0 \$	613.1 \$	40,591.9 \$	908.9 \$	1,374.9 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions <sup>2,3</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Bénéficiaires (vétérans)	100	40	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	540.0 \$	230.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2019, la prestation de retraite supplémentaire (PRS) a pris fin avec l'introduction de la prestation de remplacement du revenu (PRR). Dans le cadre de la transition vers la PRR et de la cessation de la PRS, tous les clients qui recevaient l'allocation pour perte de revenus et qui avaient été jugés comme ayant une diminution de la capacité de gain (DCG) avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ont reçu ce qu'ils avaient accumulé au titre de la PRS jusqu'au 31 mars 2019.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>3</sup> La prévision des dépenses tient compte des clients qui n'ont pas reçu leur paiement en 2019-2020.

## Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) ont été regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

**Tableau 7.6 Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et dépenses liées à l'allocation**

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de bénéficiaires	124	183	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0.9 \$	1.6 \$	0.1 \$	0.0 \$	0.0 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions <sup>1,2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Nombre de bénéficiaires	-	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$	0.1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

<sup>2</sup> Les dépenses sont prévues pour tenir compte des demandes en suspens qui ont été présentées avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 par les clients et des nouveaux calculs ou rajustements effectués pour les clients qui étaient inscrits au programme avant le 1<sup>er</sup> avril 2019.



## Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un vétéran sont également admissibles sous certaines conditions. Le lancement de la pension à vie a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2019. Par conséquent, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes de même que la prestation de remplacement du revenu s'inscrivent au titre du programme de soutien du revenu.

**Tableau 7.7 Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation**

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires	78	86	95	106	104
Dépenses (en millions de dollars)	1.5 \$	1.5 \$	1.9 \$	2.1 \$	2.0 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Prévisions <sup>1</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Bénéficiaires	110	120	130	130	135
Dépenses (en millions de dollars)	2.3 \$	2.4 \$	2.6 \$	2.8 \$	3.0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

**Tableau 7.8 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants**

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	323	274	198	148	124
Survivants	1 572	1 376	1 193	1 026	890
<b>Total : Bénéficiaires du programme d'AAC</b>	<b>1 895</b>	<b>1 650</b>	<b>1 391</b>	<b>1 174</b>	<b>1 014</b>

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions <sup>1</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Veterans	90	70	50	40	30
Survivants	790	700	620	560	490
<b>Total : Bénéficiaires</b>	<b>880</b>	<b>770</b>	<b>670</b>	<b>600</b>	<b>520</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

**Tableau 7.9 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants**

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Vétérans	1.1 \$	1.2 \$	0.7 \$	0.5 \$	0.4 \$
Survivants	5.0 \$	4.6 \$	3.9 \$	3.4 \$	2.9 \$
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	-	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$	0.0 \$
<b>Dépenses liées aux AAC<sup>1</sup></b>	<b>6.1 \$</b>	<b>5.7 \$</b>	<b>4.6 \$</b>	<b>3.9 \$</b>	<b>3.3 \$</b>

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions <sup>2</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Vétérans	0.3 \$	0.3 \$	0.2 \$	0.2 \$	0.1 \$
Survivants	2.7 \$	2.5 \$	2.3 \$	2.1 \$	1.9 \$
<b>Dépenses liées aux AAC<sup>1</sup></b>	<b>3.1 \$</b>	<b>2.8 \$</b>	<b>2.5 \$</b>	<b>2.2 \$</b>	<b>2.0 \$</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

<sup>2</sup> Les prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC ont été préparées en octobre 2022 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

## Chapitre 8 : Fonds d'urgence pour les vétérans

Le Fonds d'urgence pour les vétérans offre un soutien financier en vue d'aider les vétérans et leur famille en temps de crise et lorsqu'ils font face à des situations financières urgentes qui menacent leur santé et leur bien-être. Sans y être contraintes, les urgences financières pourraient inclure la nourriture, les vêtements, l'abri, les soins médicaux et les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et le logement.

**Tableau 8.1 Fonds d'urgence pour les vétérans : Bénéficiaires<sup>1,2</sup> et dépenses**

Fonds d'urgence pour les vétérans Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018 <sup>3</sup>	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Bénéficiaires <sup>3</sup>	-	686	865	620	585
Dépenses (en millions de dollars)	-	1.2 \$	1.5 \$	1.5 \$	1.3 \$

Fonds d'urgence pour les vétérans Dépenses	Budget <sup>4</sup>				
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Dépenses (en millions de dollars)	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$	1.0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Bénéficiaires désignent ceux qui ont reçu un paiement pendant l'exercice financier.

<sup>2</sup> Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

<sup>3</sup> Il n'y a pas eu de bénéficiaires du Fonds d'urgence pour les vétérans en 2017-2018, puisque le Fonds n'a vu le jour que le 1<sup>er</sup> avril 2018.

<sup>4</sup> Les dépenses futures du FUV sont fixées au budget approuvé de 1 million de dollars par an, ce qui ne reflète pas les changements qu'on prévoit dans la demande.

## Chapitre 9 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leur famille. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

**Tableau 9.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'une invalidité psychiatrique**

Vétérans	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Service de guerre	751	627	505	387	308
Forces armées canadiennes (FAC)	21 872	24 676	27 470	30 949	36 864
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	5 107	5 848	6 790	8 315	10 864
Code de service manquant	4	0	0	0	0
<b>Total : Vétérans</b> (qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué)	<b>27 734</b>	<b>31 151</b>	<b>34 765</b>	<b>39 651</b>	<b>48 036</b>
Service de guerre	509	436	366	284	234
FAC	15 232	16 893	18 623	20 876	24 328
GRC	4 187	4 780	5 549	6 877	9 086
Code de service manquant	2	0	0	0	0
<b>Total : Vétérans</b> (qui reçoivent des prestations d'invalidité diagnostiqués avec l'ESPT)	<b>19 930</b>	<b>22 109</b>	<b>24 538</b>	<b>28 037</b>	<b>33 648</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

**Tableau 9.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le sexe en date de mars 2022**

Âge	Hommes <sup>1</sup>	Femmes	Inconnu	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	559	272	2	833	2 %
De 30 à 39 ans	6 405	1 403	1	7 809	16 %
De 40 à 49 ans	9 108	2 554	2	11 664	24 %
De 50 à 59 ans	12 631	2 983	16	15 630	33 %
De 60 à 69 ans	7 378	1 317	16	8 711	18 %
70 ans ou plus	3 244	137	8	3 389	7 %
<b>Total</b>	<b>39 325</b>	<b>8 666</b>	<b>45</b>	<b>48 036</b>	<b>100 %</b>
% selon le sexe	82%	18%	0%	100%	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

**Tableau 9.3 Santé mentale – faits en bref en date de mars 2022**

FAITS EN BREF
33 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service.
70 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale souffrent d'un ESPT.
52 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont mariés ou ont un conjoint de fait.
22 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
41 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

## Chapitre 10 : Vétérans de l'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC) ont été déployés dans le cadre de cette mission, soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans de l'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

**Tableau 10.1 Militaires déployés en Afghanistan (uniques)**

Type de service	En date de mars 2014
Membres – Force régulière	34 640
Membres – Première réserve	5 386
<b>Total</b>	<b>40 026</b>

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

**Tableau 10.2 Vétérans de l'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC**

Vétérans de l'Afghanistan	Chiffres réels en date du 31 mars 2022					% de la population de vétérans des FAC
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Service en Afghanistan déterminé <sup>1</sup>	16 432	17 802	19 368	21 540	23 423	5 %
d'invalidité liées à leur service en Afghanistan <sup>2</sup> (inclus dans le total ci-dessus)	10 551	11 645	12 659	13 735	15 024	3 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

<sup>2</sup> Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

**Tableau 10.3 Vétérans de l'Afghanistan (y compris la GRC) par âge – mars 2022**

Âge	Service en Afghanistan déterminé <sup>1</sup>	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan <sup>2</sup>	% selon l'âge
Moins de 30 ans	9	0 %	3	0 %
De 30 à 39 ans	5 155	22 %	3 764	25 %
De 40 à 49 ans	7 773	33 %	5 217	35 %
50 ans ou plus	10 486	45 %	6 040	40 %
<b>Total</b>	<b>23 423</b>	<b>100 %</b>	<b>15 024</b>	<b>100 %</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

<sup>2</sup> Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

**Tableau 10.4 Vétérans de l’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité<sup>1</sup> par catégorie d’invalidité – mars 2022**

Catégorie d’invalidité	Pension et indemnité d’invalidité	Pourcentage
<b>78 % et plus</b>	4 474	30 %
<b>De 53 % à 77 %</b>	3 822	25 %
<b>De 28 % à 52 %</b>	3 811	25 %
<b>De 5 % à 27 %</b>	2 731	18 %
<b>De 1 % à 4 %</b>	186	1 %
<b>Admissibilité seulement</b>	0	0 %
<b>Total</b>	<b>15 024</b>	<b>100 %</b>

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prestations d’invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

**Tableau 10.5 Vétérans de l’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité<sup>1</sup> – Troubles de santé mentale**

Vétérans de l’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022
Pour un trouble de santé mentale	7,578	8,334	9,260	10,523
Pour l’état de stress post-traumatique (ESPT)	6,219	6,837	7,543	8,550

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Les prestations d’invalidité pour les troubles de santé mentale liées au service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

**Tableau 10.6 Vétérans de l’Afghanistan – faits en bref – mars 2022**

FAITS EN BREF
73 % des militaires déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des militaires déployés en Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
19 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d’ACC comptent un service en Afghanistan.
13 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d’ACC reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan.
70 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
57 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT).
26 % des militaires déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
21 % des militaires déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour l’état de stress post-traumatique (ESPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

## Chapitre 11 : Prestation de services

### Tableau 11.1 Clients en gestion de cas – mars 2022

Le tableau 11.1 présente le nombre de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région <sup>1</sup>	Gestionnaires de cas affectés <sup>2</sup>	Clients en gestion de cas <sup>4,5</sup>	Nombre moyen de clients par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard	62.0	2 098	33.8
Nouvelle-Écosse <sup>3</sup>	61.0	2 223	36.4
Québec	86.0	2 479	28.8
Région de la capitale nationale	62.0	1 876	30.3
Centre de l'Ontario	47.0	1 407	29.9
Sud-Ouest de l'Ontario	45.0	1 182	26.3
Prairies	65.0	2 287	35.2
La Colombie-Britannique et le Nord	48.0	1 506	31.4
<b>Total national</b>	<b>476.0</b>	<b>15 058</b>	<b>31.6</b>

Source : Secteur de la prestation des services

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> La structure organisationnelle des bureaux en région a été modifiée le 1<sup>er</sup> avril 2019. Le tableau reflète la structure organisationnelle actuelle des bureaux en région.

<sup>2</sup> On entend par « gestionnaires de cas désignés » les gestionnaires de cas à qui on a assigné des plans d'intervention ouverts dans le Réseau de prestation des services aux

<sup>3</sup> Le secteur de la Nouvelle-Écosse inclut les vétérans qui font l'objet d'une gestion de cas et qui ont servi en pays étrangers.

<sup>4</sup> Les clients manquants/inconnus ne sont pas inclus (4 clients ont des bureaux de zone/zone manquants/inconnus).

<sup>5</sup> Dans ce tableau, les chiffres concernant les clients faisant l'objet d'une gestion de cas représentent tous les clients faisant l'objet d'une gestion de cas. Les chiffres dans le tableau 1.5 représentent les vétérans uniquement.

### Tableau 11.2 Résultats de téléphonie – Réseau national des centres de contact (RNCC) et Medavie

Ce tableau présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'intermédiaire de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), et la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2017-2018 <sup>1</sup>	2018-2019 <sup>1</sup>	% de variation 2017-2018 à 2018-2019	2019-2020 <sup>1</sup>	% de variation 2018-19 à 2019-20	2020-2021 <sup>1,3</sup>	% de variation 2019-20 à 2020-2021	2021-2022 <sup>1,3</sup>	% de variation 2020-2021 à 2021-2022
Appels reçus	586 107	594 717	1.5 %	561 930	-5.5 %	434 846	-22.6 %	458 365	5.4 %
Appels auxquels on a répondu	524 258	492 199	-6.1 %	524 462	6.6 %	416 792	-20.5 %	435 126	4.4 %
Appels abandonnés	61 849	98 081	58.6 %	37 468	-61.8 %	18 054	-51.8 %	23 239	28.7 %
% du taux de réponse	89 %	83 %		93 %		96 %		95 %	
% du niveau de service <sup>2</sup>	62 %	36 %		73 %		85 %		79 %	
% du niveau de service de Medavie <sup>3</sup>	73 %	75 %		63 %		71 %		72 %	

Source : Secteur de la prestation des services

<sup>1</sup> Appels reçus incluent les appels de Medavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

<sup>2</sup> Le niveau de service du RNCC correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

<sup>3</sup> La qualité du service de Medavie repère le pourcentage d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de 120 secondes. Cette norme était établie à 45 secondes, mais a été changée en avril 2020.

## Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC, d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par l'intermédiaire de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

**Tableau 11.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC**

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				% de variation 2020-21 à 2021-22
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
<b>Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC</b>	91 239	110 266	125 342	141 741	13.1 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

**Tableau 11.4 Utilisation de Mon dossier ACC (ouvertures de session)**

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2022				% de variation 2020-21 à 2021-22
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
<b>Nombre total d'ouvertures de session</b>	2331 383	2600 034	2359 229	3043 460	29.0 %

Source : La Direction des services en ligne

## Chapitre 12 : Appels – Pensions et prestations d’invalidité

### Bureau de services juridiques des pensions (BSJP)

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d’ACC, et dont la principale fonction est d’offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d’admissibilité aux pensions ou prestations d’invalidité ou toute évaluation d’affections ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d’Anciens Combattants partout au pays des services d’avocats jouissant du même secret professionnel entre l’avocat et son client que les avocats du secteur privé.

**Tableau 12.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions**

Type de cas	Mars 2018	Mars 2019	Mars 2020	Mars 2021	Mars 2022
Révisions ministérielles terminées <sup>1</sup>	2 222	3 837	3 444	949	2 869
Cas présentés au TACRA <sup>2</sup>	2 603	2 016	2 981	2 734	6 344
Cas déconseillés <sup>3</sup>	5 212	4 285	4 981	3 152	6 140
<b>Nombre total de cas réglés par le BSJP</b>	<b>10 037</b>	<b>10 138</b>	<b>11 406</b>	<b>6 835</b>	<b>15 353</b>

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions.

<sup>1</sup> Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu’une décision défavorable a été rendue et dont il n’est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

<sup>2</sup> Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n’est pas satisfait d’une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l’appel et les représenteront devant le comité d’examen ou d’appel.

<sup>3</sup> Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l’avocat-conseil conclut que la demande n’est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.



## Chapitre 13 : Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada à chaque exercice financier depuis 1994-1995.

**Tableau 13.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]**

Exercice	ETP au Ministère <sup>1,2</sup>
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 <sup>3</sup>	3 010 (incl. l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl. HSA)
2016-2017	2 635
2017-2018	2 730
2018-2019	2 869
2019-2020	3 198
2020-2021	3 455
2021-2022	3 663

**Nota :** En date du 31 mars 2022, 175 employés d'Anciens Combattants Canada (ACC) s'identifiaient comme étant des membres, actuels ou anciens, des Forces armées canadiennes (FAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

<sup>1</sup> Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériels sur le rendement (RMR).

<sup>2</sup> Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

<sup>3</sup> Le 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, la responsabilité a été transférée à la province de Québec. Dans le tableau 11.1, les données pour les années précédentes incluent l'HSA.